

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial -MOBIWATCH S12

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

domaines d'application

SU20 - Services de santé

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories d'utilisation [PC]
désinfectant

Conditions d'utilisation recommandées
Désinfectant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant SANOSIL France
24, Rue de Verdun, 55100 Fromeréville Les Vallons
Téléphone +33 3 29 86 27 47, Fax +33 3 29 83 91 57

Service des renseignements La sécurité du produit
Téléphone +33 6 75 48 19 83
E-mail (personne compétente):
contact@sanosil.fr

Fournisseur MOBIWATCH S.A.S.
8, Avenue Gustave Eiffel, 78420 Carrières sur Seine
Téléphone +33 1 34 80 67 86, Fax +33 1 34 80 62 36
info@mobiwatch.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Centre Suisse d'Information Toxicologique
Téléphone 145 / +41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R36

Phrases R
36 Irritant pour les yeux.

Indications complémentaires

La préparation est classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Skin Irrit. 2	H315	

Indications complémentaires

La préparation est classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07

Mot signal

Attention

Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée.

Consignes de sécurité

Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Evacuation

P501 Contents / le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée remis.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette
peroxyde d'hydrogène en solution ...%

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
non applicable

3.2. Mélanges
Composants dangereux

Composants dangereux (continue)

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - 67/548/CEE
7722-84-1	231-765-0	peroxyde d'hydrogène en solution ...%	6	R5; O R8; C R35; Xn R20/22
7664-38-2	231-633-2	acide phosphorique	0,05 - 0,1	C R34
7440-22-4	231-131-3	Argent	0,01 - 0,02	--

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
7722-84-1	231-765-0	peroxyde d'hydrogène en solution ...%	6	Ox. Liq. 1, H271 / Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1A, H314
7664-38-2	231-633-2	acide phosphorique	0,05 - 0,1	Skin Corr. 1B, H314
7440-22-4	231-131-3	Argent	0,01 - 0,02	

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

mousse stable aux alcools

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés
jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Mettre les personnes en sûreté.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Veiller à assurer une aération suffisante.

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles.

Remarques complémentaires

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Ne pas appliquer plus de 30 minutes par jour sans respirer. Pour les périodes d'utilisation une protection respiratoire appropriée doit être plus porté (section 8.2).

Mesures générales de protection

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Eviter de toucher avec les yeux.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Tenir hors de portée des enfants.

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Ne pas stocker ou transporter avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
7722-84-1	peroxyde d'hydrogene	MAK, 8 heures	0.71	0.5	DFG, OSHA
		Court terme	0.71	0.5	
7664-38-2	acide phosphorique	MAK, 8 heures	1	2	
		Court terme	2		

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
7664-38-2	acide phosphorique	8 heures	1		
		Court terme	2		

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit
pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre anti-gaz spécial, NO-P3

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile ou butyle, 0,5 mm, ca. 480 Min. Veuillez tenir compte des indications du fabricant de relatives à l'imperméabilité et à la longévité ainsi que des conditions spéciales qui règnent aux postes de travail.

Protection des yeux

lunettes avec protection latérale

Autres mesures de protection

vêtement de protection léger

Dispositifs techniques appropriés de commande

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

Couleur

Odeur

liquide

incolore

inodore

Seuil olfactif

Aucune information disponible.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température à	Méthode	Remarque
valeur pH	2 - 2,5	20 °C		
point d'ébullition	> 100 °C			
Point de fusion	ca. 0 °C			
Point d'éclair	non applicable			
Vitesse d'évaporation	Aucune information disponible.			
Inflammation (à l'état solide)	Aucune information disponible.			
Inflammation (à l'état gazeux)	Aucune information disponible.			
Température d'inflammation	Aucune information disponible.			
Température d'auto-inflammation				nes'enflame pas spontanément.
Limite inférieure d'explosibilité	Aucune information disponible.			

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Limite supérieure d'explosibilité	Aucune information disponible.				
Pression de vapeur	23 hPa	20 °C			
Densité relative	1 g/cm3	20 °C			
Densité de vapeur	Aucune information disponible.				
Solubilité dans l'eau	oui				
Solubilité dans un autre produit	Aucune information disponible.				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	Aucune information disponible.				
Température de décomposition	Aucune information disponible.				
Viscosité	Aucune information disponible.				
Propriétés comburantes	non applicable				
Propriétés explosives	Le produit ne présente pas de danger d'explosion.				
9.2. Autres informations	Aucune information disponible.				

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition lors de stockage et manutention conforme.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautelement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	Aucunes informations existantes.			
DL50 aiguë par contact avec la peau	Aucunes informations existantes.			
CL50 aiguë par inhalation	Aucunes informations existantes.			
Irritation de la peau	En raison de la composition du produit, une légère irritation de la peau n'est pas à exclure.			
Irritation des yeux	Irritant - risque de lésions oculaires graves.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			

Constatations empiriques

Expérience sur l'homme : peut provoquer des réactions d'hypersensibilisation cutanée chez les personnes qui y sont prédisposées
le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations
le contact fréquent avec le produit, notamment à l'état sec, peut être irritant pour la peau et les yeux
A titre de précaution, étiqueter "Irritant" en raison de la valeur du pH.

Remarques générales

La classification a été effectuée par calcul d'après la VO (CE) Nr. 1272/2008 (CLP).
Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 16,4 mg/l (96 h)	Pimephales promelas		
Daphnie	CE 50 7,7 mg/l (24 h)	Daphnia magna		
Algues	IC50 2,5 mg/l (72 h)	Chlorella vulgaris		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes informations existantes.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Comportement dans les stations d'épuration

En cas d'introduction de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, altération de l'activité de dégradation des boues activées non probable.

Remarques générales

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Les données écologiques concernent les principaux composants.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets

16 05 07*

Nom du déchet

produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Collecter les déchets dans des récipients appropriés, étiquetés et se fermant hermétiquement.

L'élimination doit être prouvée par un document justificatif.

Éliminer comme déchet dangereux.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-

ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.3. Classe(s) de danger - pour le transport	-	-
14.4. Groupe d'emballage -	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement -	-	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucune information disponible.		
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information disponible.		
Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.		
Transport maritime IMDG Le produit n'est pas marchandises dangereuses.		
Transport aérien ICAO/IATA-DGR Le produit n'est pas marchandises dangereuses.		

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 1

Légèrement polluant pour l'eau, propre classification

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.

R 35 Provoque de graves brûlures.

R 5 Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H332 Nocif par inhalation.